

Lyon, 22 septembre 2025



AMOPA
Section du Rhône et
de la Métropole de Lyon

Le Président à Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Etablissement

Objet : Concours pour la jeunesse (voir aussi le site www.amopa69.fr – actions pour la jeunesse)

Madame, Monsieur,

La section du Rhône et de la Métropole de l'AMOPA a le plaisir de vous adresser son offre 2025-2026 pour le :

Concours « Plaisir de dire »

Ce concours se décline en deux temps :

- Le concours départemental : **les élèves de 3^{ème} et de Terminale** peuvent participer. Le jury auditionnera les élèves après le **8 février 2026** pour établir le classement départemental.
- Pour le **concours national**, le sujet sera envoyé après les sélections départementales. L'enregistrement finaliste sera envoyé au siège entre le **25 mars et le 3 avril 2026**. Un seul candidat par section.

Le jury départemental distribue des prix locaux et transmet par voie télématique au jury national la prestation retenue, en vue d'une éventuelle récompense. Les enseignants doivent organiser des éliminatoires au sein du collège afin de sélectionner les meilleures prestations, par niveau de classe avant le 6 avril 2024.

Date limite impérative des candidatures : le 8 février 2026

Les candidatures (*fiche jointe*) sont à adresser avant la date ci-dessus à :

Annie MAMECIER-DEMOUNEM
16 chemin de Crécy
69370 – SAINT DIDIER AU MONT D'OR
annie.mamecier.demounem@gmail.com
06 83 11 15 21

Nous restons à votre disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, le chef d'établissement, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Président, la responsable du concours
Annie MAMECIER-DEMOUNEM